



**LA FONTAINE DES EAUX**  
LYCEE DINAN

**48 promenade de la Fontaine des Eaux**

**BP 12064 - 22102 Dinan Cedex**

**T : 02 96 87 10 00**

**Contact : [ce.0220013v@ac-rennes.fr](mailto:ce.0220013v@ac-rennes.fr)**

**Vie scolaire : [vie-scolairelyc.0220013v@ac-rennes.fr](mailto:vie-scolairelyc.0220013v@ac-rennes.fr)**

**Année Scolaire 2024-2025**

**Section Sportive**

**BASKET-BALL**



Notre Section Sportive BASKET-BALL est ouverte à des élèves sérieux et motivés, capables de mener de front, avec un égal succès :

- des études de qualité, sanctionnées par un diplôme scolaire (Bac Pro, Bac Général ou Technologique),
- une pratique intensive du Basket-ball ayant pour objectif :
  - l'acquisition d'un bon bagage technique
  - l'accession à un niveau de compétition le plus élevé possible
  - la perspective d'une carrière dans le sport et son animation après l'obtention du bac
- la participation au championnat UNSS.

## FORMATION

### ➤ **Voie générale :**

- **2<sup>nd</sup>e enseignements communs et enseignements optionnels** (Langue vivante Italien, Arts : théâtre, Education Physique et sportive, management et gestion, Sciences de l'ingénieur, Création et innovation technologique) et DNL (discipline non linguistique )
  
- **1<sup>ère</sup> générale : enseignements communs, enseignements de spécialité** (HG géo politique sciences politiques, humanités littérature philosophie, Langues Littératures et Cultures étrangères : anglais ou Espagnol, mathématiques, Numérique et Sciences Informatiques, Physique Chimie, Sciences et Vie de la Terre, Sciences Economiques et sociales, Sciences de l'Ingénieur)
  
- **Options facultatives :** Arts : théâtre, Education Physique et sportive, LVC + DNL  
En terminale : DGEMC (Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain), Maths complémentaire, Maths expertes.

### ➤ **Voie technologique :**

- **Enseignements communs**
  - Et **enseignements de spécialité STI2D** (innovation technologique, ingénierie et développement durable, Physique Chimie et mathématiques)
  - Et **enseignement de spécialité STMG** (Sciences de gestion et numérique, management, droit et économie)
- **Options facultatives :**(Arts: théâtre, Education Physique et sportive, section Européenne, latin,Italien)

### ➤ **Voie professionnelle :**

#### **Pôle santé social**

Baccalauréat Professionnel AEPA (Animation-Enfance et Personnes Agées)  
Baccalauréat Professionnel ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne)  
CAP PSR (Production et service en restauration rapide, collective, cafétéria)

#### **Pôle technologique**

Baccalauréat Professionnel MSPC (Maintenances des Systèmes de productions Connectés)  
Baccalauréat Professionnel CIEL (Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique)

Option A : Réalisation et maintenance de produits électroniques  
Mise en œuvre de réseaux informatiques  
Valorisation de la donnée et cybersécurité

Option B : Audiovisuels, Réseau et Equipements Domestiques (ARED)

Baccalauréat Professionnel MELEC (Métiers de l'Electricité et de ses environnements Connectés)  
Baccalauréat Professionnel MFER (Metiers du Froid et des Energies renouvelables)

#### **Pôle Tertiaire**

Baccalauréat Professionnel AGORA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités)  
Baccalauréat Professionnel MCV (Métiers du Commerce et de la Vente)  
Baccalauréat Professionnel MDA (Métiers De l'Accueil)

## SECTION SPORTIVE BASKET-BALL

Cette section sportive fonctionne dans le cadre d'un partenariat éducatif et sportif avec le **Dinan Basket Samsonnais**, qui dispense la formation basketballistique par l'intermédiaire d'un éducateur en coordination avec l'équipe des professeurs d'éducation physique et sportive du lycée.

L'appartenance à un club est libre et, en aucun cas, un critère de sélection.

**Les installations sportives** du lycée ou à proximité (1 km), permettent de pratiquer dans de bonnes conditions et de planifier divers cycles de travail : technique et tactique et physique en gymnase et éventuellement salle de musculation.

**Programme en lycée** : 2 entraînements hebdomadaires de 1h30 du basket Ball dispensés après les cours à partir de 12h00, mardi, vendredi. Les équipes participent au championnat UNSS.

### ACCUEIL

Les élèves de la section Basket Ball peuvent être accueillis à l'internat du lundi soir au vendredi matin.

### FRAIS SPECIFIQUES ( non contractuel )

**Coût annuel de l'internat en pension complète du Lycée La Fontaine des Eaux : Depend du quotient familial**

1 317 € au minimum , pour 5 jours par semaine (du lundi 8h au vendredi 17h30)

- septembre à décembre : 600 € à 783 €
- janvier à mars : 351 € à 559 €
- avril à juin : 386 € à 615

**Les frais de pension sont à régler trimestriellement à l'Agent Comptable du lycée La Fontaine des Eaux**

**Autres tarifs au trimestre :**

- Forfait DP 5 jours : 189 à 301 €
- Forfait DP 4 jours : 151 € à 240 €
- Externe : ticket repas 4.60 € (payable d'avance)

Les frais relatifs à cette section sportive sont très limités. Ils se résument à :

- La participation aux frais de la **formation Basket Ball** = **100 €** annuels pour tous les élèves.
- La cotisation obligatoire à l'Association Sportive, : **payable à l'inscription et non remboursable** = **25 €**

### RECRUTEMENT

**L'étude des dossiers portera sur :**

- Analyse des résultats scolaires du candidat
- Analyse du comportement social
- Analyse des capacités sportives

### PROCEDURE DE SELECTION :

La sélection passe par plusieurs phases :

- 1) Analyse des dossiers scolaires (Résultats – Comportement) : fin avril
- 2) Tests sportifs et entretiens :
- 3) L'affectation pour les élèves hors secteur ou demandant le lycée professionnel est prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Cotes d'Armor.

**Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site internet du lycée La Fontaine des eaux :**

**<https://www.lycees-dinan.fr>** (onglet : le lycée)

**et doivent être adressé par mail ou par courrier à: Olivier BENETEAU**

**lycée LFE**

**Promenade la fontaine des eaux 22100 DINAN**

**(olivier.[beneteau@ac-rennes.fr](mailto:beneteau@ac-rennes.fr))**

Et renvoyé au plus tard pour le **Mardi 9 Mai 2024** et complétés, immédiatement après la tenue des conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre. Ils sont examinés par une commission présidée par le chef d'établissement et composée de professeurs d'EPS et d'enseignement général, le CPE et l'éducateur de la section sportive.

**Seules sont retenues les candidatures d'élèves donnant, par leur comportement et la qualité de leur travail scolaire, la garantie d'une poursuite d'études sérieuses, compatibles avec la pratique intensive du basket-ball.**

## GESTION ADMINISTRATIVE DES CANDIDATURES

### **AVERTISSEMENT Très important :**

En raison du nombre limité des places offertes, **la procédure de recrutement est nécessairement sélective.**

L'admission dans une section sportive relève de la décision du directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de la commission de sélection des candidatures.

Cependant, l'inscription définitive dans la section ne pourra être faite qu'au terme de la **procédure ordinaire d'affectation** au lycée La Fontaine des Eaux. Cette procédure doit être **conduite dans l'établissement d'origine dans le cadre d'affelnet.**

Le respect de cette procédure est particulièrement important pour les élèves non originaires du secteur de recrutement du lycée la Fontaine des eaux. Dans ce cas, les élèves sélectionnés bénéficient d'un bonus dans le cadre de la procédure affelnet. L'affectation ne peut cependant pas se faire au détriment des élèves du secteur, par conséquent :

**Il reste donc indispensable que les candidats hors secteur, par obligation précaution, expriment en second vœu une demande d'affectation dans leur lycée de secteur, selon la nature de leurs vœux.**

**Les élèves doivent demander le lycée de la Fontaine des eaux en 1<sup>er</sup> vœu dans affelnet.**

Pour les joueurs (ses) hors secteurs, une demande de recours spécifique devra être faite à la division des élèves : DIVEL 22 (Chef de bureau M.TOULLIC : [olivier.toullic@ac-rennes.fr](mailto:olivier.toullic@ac-rennes.fr))

Pour les Joueurs (ses) désirants intégrer l'internat, une commission d'affectation à lieu début Juillet L'admission définitive à la section sportive prend en compte les 3 critères ; admission sportive, l'affectation et éventuellement la place à l'internat.

### **TESTS SPORTIFS :**

Seuls les élèves dont le dossier scolaire a été retenu, sont convoqués, pour la sélection définitive sur tests sportifs effectués sous la direction de l'éducateur et des professeurs d'EPS. Il sera apprécié les qualités de Basketteur du candidat à partir de situations techniques individuelles et collectives ainsi que d'un match aménagé ou réel.

Pour effectuer l'entrée à la section sportive en septembre, **les élèves doivent présenter un certificat médical récent établi par un médecin « agréé médecine du sport ».** Les élèves venant de la section sportive Basket en collège sont soumis aux mêmes règles de sélection sportive pour intégrer la section du lycée.

**NB :** Sont automatiquement rejetées les candidatures qui ne satisfont pas aux critères physiques ou qui font apparaître des dispenses d'E.P.S. ou des contre-indications sur le plan médical.

**Les tests sportifs : 15 Mai 2024**

Un dossier médical à établir par un médecin de la médecine sportive sera fourni à l'inscription début juillet et devra **impérativement** être rendu le jour de la rentrée scolaire en mains propres du professeur référent M. BENETEAU. **Sans ces documents, l'élève ne peut pratiquer le Basket-ball.**

Médecin du sport : **Dr GOUIX**  
**2 Rue Ransbach Baumbach**  
**35730 Pleurtuit**  
**Téléphone : 02 99 88 42 62**

## **SUIVI EDUCATIF**

L'élève de la section sportive est soumis aux règles communes qui régissent la scolarité et l'internat. En cas de manquement grave, il peut être sanctionné selon les dispositions prévues au règlement intérieur ; ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève après décision du Conseil de Discipline.

Le suivi scolaire est permanent par des contacts réguliers entre les différents professeurs, les professeurs d'éducation physique et l'éducateur.

Un conseil de classe (en plus des conseils trimestriels) spécifique à la section sportive évalue, de façon régulière et permanente, la capacité de l'élève à harmoniser avec succès les exigences scolaires et sa formation sportive.

En cas d'insuffisance dans les résultats scolaires, ce conseil de classe peut interrompre, pour le temps qu'il jugerait nécessaire, la pratique du basket-ball. **Cette décision n'est pas contestable.** Elle donnera lieu à une Basket-ball.

## **DOSSIER**

Immédiatement après la tenue du conseil de classe du **2<sup>ème</sup> trimestre** (et pour les demandes d'entrée en 2<sup>nde</sup> : avant la commission d'affectation de l'Inspection Académique), le dossier est complété par l'envoi du bulletin. Immédiatement après la tenue du conseil de classe de fin d'année, le dossier est complété par l'envoi :

- du **bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre**,
- de la **décision officielle d'orientation**

## **INSCRIPTION SCOLAIRE :**

Immédiatement après réception de l'avis définitif de sélection et de l'affectation par la DSDEN des côtes d'armor, les élèves admis dans la section sportive ont à établir leur dossier scolaire d'inscription, en se présentant au secrétariat scolaire de l'établissement concerné. Faute d'inscription dans l'établissement après l'admission dans la section et après la notification d'affectation, l'élève est considéré comme démissionnaire. Ils devront par la même occasion récupérer le dossier médical afin de le renseigner par un médecin sportif.

Ce dossier sera à rendre **en main propre à la rentrée scolaire au professeur responsable de la section sportive.**

**Les élèves hors secteur doivent désigner, au cours du mois de septembre, une personne référente pour les cas d'urgence.**